

GRILLE TARIFAIRE PRESTATAIRE 2011

Tarifs applicables au 1er janvier 2011

		PAIEMENT PAR CHEQUE				REDUCTION SUPPLEMENTAIRE PAIEMENT PAR PRELEVEMENT			
		Tarif horaire semaine facturé*	50% réduction impôts	Tarif horaire dimanche facturé	50% réduction impôts	Tarif horaire semaine facturé*	50% réduction impôts	Tarif horaire dimanche facturé	50% réduction impôts
Assistance personnes agées (2)									
Ménage ou repassage(1)	supérieures à 50 heures par mois	19,34€	9,67€	24,17	12,09 €	19,24€	9,62€	24,05 €	12,02 €
	de 21 à 50 heures par mois	19,38€	9,69€	24,23	12,11 €	19,28€	9,64€	24,10 €	12,05 €
Garde d'enfants (2,3)	de 11 à 20 heures par mois	19,48€	9,74€	24,35	12,18 €	19,38€	9,69€	24,23 €	12,11 €
	jusqu'à 10 heures par mois	19,56€	9,78€	24,45	12,23 €	19,46€	9,73€	24,33 €	12,16 €
	Interventions ponctuelles	20,00€	10,00€	25,00	12,50 €	19,90€	9,95€	24,88 €	12,44 €

		Tarif horaire semaine facturé*	50% réduction impôts	Tarif horaire dimanche facturé	50% réduction impôts	Tarif horaire semaine facturé*	50% réduction impôts	Tarif horaire dimanche facturé	50% réduction impôts
Petit bricolage (5) Jardinage (4)	Tarif dégressif selon la tranche d'heures utilisées								
	supérieures à 50 heures par mois	23,09€	11,55€	28,87 €	14,43€	22,99€	11,50€	28,74 €	14,37€
	de 21 à 50 heures par mois	23,17€	11,59€	28,97 €	14,48€	23,07€	11,54€	28,84 €	14,42€
	de 11 à 20 heures par mois	23,28€	11,64€	29,10 €	14,55€	23,18€	11,59€	28,98 €	14,49€
	jusqu'à 10 heures par mois	23,46€	11,73€	29,33 €	14,66€	23,36€	11,68€	29,20 €	14,60€
	Interventions ponctuelles	24,00€	12,00€	30,00 €	15,00 €	23,90€	11,95€	29,88 €	14,94 €

*Tarifs Dimanche et jours fériés majorés de 25% par rapport au tarif horaire semaine

*Tarif 1er mai majoré de 50% par rapport au tarif horaire semaine

"Un devis gratuit sera établi systématiquement pour toute prestation dont le prix mensuel est égal ou supérieur à 100 euros TTC".

(1) : Réduction ou crédit d'impôt de 50% de la dépense dans la limite de 15 000 euros (dans les conditions définies par la loi)

(2) : Réduction ou crédit d'impôt de 50% de la dépense dans la limite de 20 000 euros (dans les conditions définies par la loi)

(3) : Possibilité de prise en charge de 85% de la dépense par la CAF dans le cadre de la PAJE

(4) : Réduction ou crédit d'impôt de 50% de la dépense dans la limite de 3 000 euros (dans les conditions définies par la loi)

(5) : Réduction ou crédit d'impôt de 50% de la dépense dans la limite de 500 euros (dans les conditions définies par la loi)

(6) : forfait frais de déplacement de 2 euros des aides à domicile toujours inclus dans le tarif facturé

(7) Au delà d'une distance de 15 kilomètres pour l'aide à domicile, il sera facturé 0,35 cts par kilomètres supplémentaires